

**Comité Départemental du Bas-Rhin
de Badminton**
www.badminton67.fr

Identifiant :
Top Elite Départemental
67 2017-2018



Règlement du Top Elite Départemental Jeune du CODEP 67 2017-2018

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	08/10/2017	Saison 2017/2018
B	24/11/2017	Ajout des cadets pour la partie compétition top élite
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Commission Départemental Jeune du 67

DESTINATAIRES

Membres du CA du CODEP 67, les membres de l'ETD, les clubs des joueurs concernés

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 SELECTIONS, INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	4
ART. 2 ORGANISATION DE LA COMPETITION	5
ART. 3 CONVOCATIONS.....	5
ART. 4 JUGE-ARBITRE.....	5
ART. 5 FORFAITS.....	5

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Top Elite Départemental du CODEP 67.

Il précise les modalités de sélection et de participation à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

4. DEFINITIONS

CDJ : Commission Départemental Jeune du CODEP 67.

ETD 67 : Equipe Technique Départementale du Bas-Rhin.

CODEP 67 : Comité Départementale du Bas-Rhin de Badminton.

JA : Juge-Arbitre.

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Le Top Elite Départemental est une compétition officielle individuelle organisée par le CODEP 67 dont l'objectif est d'optimiser la concurrence et le nombre de matchs des meilleurs jeunes du Bas-Rhin afin de les préparer aux grands évènements départementaux et régionaux.

Elle se déroule en général sur 1 ou 2 journées en dehors des compétitions départementales, régionales et fédérales.

1 à 4 Top Elite Départemental seront organisés durant la saison et toutes les disciplines peuvent être jouées : simple, double et mixte.

Aucun titre ni récompense ne sont attribuées à l'issue de cette compétition.

Le Top Elite Départemental 67 s'inscrit dans le calendrier des compétitions diffusé par le CODEP 67 et sa gestion est confiée à la CDJ.

<p>Responsable de la CDJ</p> <p>Philippe DEBLANC</p> <p>Tél. : 06 82 81 80 49 jeunes@badminton67.fr</p>	<p>Référent sur cette compétition</p> <p>Grégoire MULLER</p> <p>06 88 91 01 73 gregoire.muller@badmintongrandest.com</p>	
--	---	--

Art.1 SELECTIONS, INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 La participation d'un jeune (minibads à minimes inclus) à cette compétition est soumise à la sélection préalable de l'ETD 67, avec une validation de la CDJ. Certains top élite accueilleront aussi des cadets. Pour les cadets, la condition préalable est d'être dans le TOP25 cadet (cote FFBaD) le jour de la date limite d'inscription. La sélection des cadets se fera selon la cote FFBAD (CPPH), avec 6 places au maximum (6 joueurs et 6 joueuses). Pour les cadets, le CODEP 67 ne propose pas de sélection, mais attends les propositions des clubs. Les cadets ne participeront qu'à la journée de top élite les concernant.
- 1.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de la compétition et être licencié dans un club du CODEP 67.
- 1.3 Seules les catégories d'âge suivantes sont concernées : poussins, benjamins et minimes. La catégorie d'âge cadet pourra être proposée lors de certains top élite durant la saison.
- 1.4 Exceptionnellement, un joueur MiniBad peut être sélectionné si son niveau est en cohérence avec le niveau global de la compétition.
- 1.5 Un joueur peut être amené à être surclassé dans une catégorie supérieure selon son niveau et le niveau global des joueurs participants à cette compétition.
- 1.6 Le CODEP 67 prendra en charge les volants (RSL 3) durant toute la compétition.
- 1.7 La liste des joueurs sélectionnés est envoyée à chaque club concerné environ 15 jours avant la date de la compétition. Le club devra transmettre cette sélection à son/ses jeune(s) et faire en sorte qu'il(s) soi(en)t licencié(s) au plus tard 48h avant le début de la compétition. La confirmation de la participation d'un joueur se fait par les parents via le renvoi du bulletin d'inscription (disponible dans la fiche de stage), ou en remplissant le lien doodle.
- 1.8 Une liste de remplaçants peut être également établie.
- 1.9 Pour les doubles et mixtes, c'est l'ETD 67 en concertation avec la CDJ qui détermine les paires.
- 1.10 Les frais d'inscription à cette compétition sont de 30€ par joueur (minibads à minimes inclus), et de 20€ pour les cadets, payables par les parents des joueurs ou le club, sur place ou préalablement par virement..
Ce tarif comprend : l'inscription à la compétition, la participation au stage élite 67 qui est rattaché au top élite, les gouters, les volants lors du stage et de la compétition. Pour les cadets, le tarif ne comprend que l'inscription à la journée de compétition (+ gouters et volants fournis).
Les repas du midi restant à la charge du joueur (pic-nic à prévoir).

Art.2 ORGANISATION DE LA COMPETITION

- 2.1 Cette compétition se déroule en poules de niveaux confectionnées par l'ETD en concertation avec la CDJ.
- 2.2 Un minimum de 3 joueurs/ paires est nécessaire pour qu'un tableau soit maintenu.
- 2.3 L'organisateur se réserve le droit d'adapter le format de la compétition selon les contraintes, les objectifs pédagogiques et sportifs à atteindre.
- 2.4 Les matchs sont auto-arbitrés.
- 2.5 Le coaching est interdit pendant toute la compétition, même à la pause à onze points ou lors du changement de terrain.

Art.3 CONVOCATIONS

- 3.1 L'ensemble des joueurs sera convoqué en même temps. La communication sera assurée par le référent du CODEP 67.
- 3.2 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable jusqu'au site de la compétition. Ce responsable n'est pas obligatoirement présent durant toute la durée de la compétition.
- 3.3 Les entraîneurs/coachs des joueurs participants peuvent assister à la compétition en tant qu'observateur tant qu'ils respectent le point 2.5 du règlement.

Art.4 JUGE-ARBITRE

- 4.1 La CDJ désigne le Juge Arbitre dont la présence est obligatoire.
- 4.2 Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Art.5 FORFAITS

Si un joueur se déclare forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, ce joueur devra envoyer un justificatif par courrier suivi, au siège de la ligue, dans les cinq jours qui suivent la fin de la compétition.